ROUBAIX

NOTRE
Grand Concours Littéraire

Les mots rétablis

A la demande d'un grand nombre de concurrents, nous publierons demain les 60 phrases dans lesquelles les 60 mots avaient été enlevés, en rétablissant à leurs places ces 60 mots supprimés.

Nos concurrents pourront facilement constater ainsi que les mots supprimés sont bien les mots VRAIS, les mots qui traduisent exactement la pensée de l'auteur.

Le dépouillement et le classement des solutions qui nous ont été adressées, se continue avec tout le soin et avec toute la rapidité désirables. Mais, étant donné

Le nombre très considérable

de réponses qui nous sont parvenues, nous ne pouvons dire encore quel jour nous publierons les noms des heureux vainqueurs de notre concours.

Il est à supposer, d'ores et déjà, que de nombreuses solutions arriveront avec le même nombre de *mots exacts et sur le même rang*.

Nos lecteurs savent comment s'opérera le classement définitif entre les concurrents ayant apporté une solution identique.

De la clôture du concours et jusqu'au 26 février, *nous avons continué à supprimer deux mots par jour, soit VINGT MOTS*, dans notre intéressant feuilleton

L'Assassinat de la rue X...

Tous les concurrents ont été invités à rechercher ces vingt mots, qui auront été inscrits par eux sur le second tableau publié samedi matin.

Soit par la voie du journal, soit plutôt par une lettre individuelle, nous prierons ceux d'entre eux qui, classés dans les 525 gagnants, arriveraient à égalité avec d'autres, de nous envoyer ce tableau de vingt mots *qui servira à leur classement définitif sur la liste des gagnants*.

Que tous les concurrents inscrivent donc les vingt nouveaux mots trouvés par eux, sur ce second tableau. Mais qu'ils prennent bien note qu'il est inutile de nous l'envoyer avant d'en avoir reçu avis.

CONSEIL des PRUD'HOMMES OUVRIERS

ELECTIONS DU 28 FEVRIER

Hier ont eu lieu à Roubaix, les élections pour le renouvellement du Conseil des Prud'hommes ouvriers.

Tout s'est passé avec calme et sans aucun incident.

Voici les résultats à Roubaix :

1re catégorie (Hotel-de-Ville). — Peignages et filatures.

Bureau : Président Edouard Motte, assesseurs, Emile Dubois, Dereuck Léopold, Mathurin Masurel et Dendauw Edouard.

Inscrits : 2205. — Votants : 1052.

Roger Pierre, 1017 voix.
Segard Henri, 1020 voix.

2e catégorie (Bourse). — Tissage, teintures, apprêts.

2e bureau : Louis Ferret, président, Devernay Adolphe, Declercq Albert, Dacquies Louis, assesseurs (inscrits : 1685) ; cartes grises.

3e bureau : Léon Deprès, président, Lesaffre Joseph, César Leman, assesseurs (inscrits : 1595) cartes jaunes.

4e bureau : Charles Lepoutre, président ; Beauzière Victor, Cnudde Jean, Crommelynck, Emile Carrette, assesseurs (inscrits : 116) cartes rouges.

Inscrits : 6536. — Votants : 2912.

Lepers Achille, 2459 voix.
Carrette Emile, 2463 voix.
Kimpe Henri, 2457 voix.

N'ont pas été comptés par suite d'erreur de dépôt dans les urnes : 330 voix à Kimpe ; 275 à Emile Carrette et 273 à Achille Lepers.

3e catégorie (Hôtel des Pompiers) Métallurgie.

Bureau : Victor Cousin, président ; Léopold Vanderbeken, Vangansen Lièvin, Olivier Henri, Vancomerbeke Herman, assesseurs.

Inscrits : 1359. — Votants : 692.

Hiltrop Arthur, 656 voix.

4e catégorie (Hôtel des Pompiers) bâtiment.

Bureau : César Cavelet, président ; Loridan Charles, Gayet Félix, Catoire Gustave, assesseurs.

Inscrits : 1247. — Votants : 437.

Dernaucourt Adolphe, 415 voix.

WATTRELOS

1re catégorie. — Inscrits : 339.

Roger Pierre 164 voix.
Segard Henri, 164 voix.

2e catégorie. — Inscrits : 2025.

Lepers Achille, 716 voix.
Carrette Emile, 716 voix.
Kimpe Henri, 722 voix.

3e catégorie. — Inscrits : 118.

Hiltrop Arthur, 46 voix.

4e catégorie. — Inscrits : 133.

Dernaucourt Adolphe, 31 voix.

RECAPITULATION GENERALE

1re catégorie. — Inscrits : 2543.

Roger Pierre, 1181 voix, ELU.
Segard Henri, 1184 voix, ELU.

2e catégorie. — Inscrits : 8561.

Lepers Achille 3175 voix, ELU pour 6 ans.
Carrette Emile, 3179 voix, ELU pour 6 ans.
Kimpe Henri, 3179 voix, ELU pour 3 ans.

3e catégorie. — Inscrits : 1677.

Hiltrop Arthur, 702 voix, ELU.

4e catégorie. — Inscrits : 1380.

Dernaucourt Adolphe, 446 voix, ELU.

Les résultats ont été proclamés à 7 heures 45.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré samedi à midi, chez M. Marafin, rue Colbert, 34 ; des voisins ont donné l'alarme à temps et ont réussi à éteindre le feu qui avait éclaté au premier étage.

Les pompiers n'ont pas eu à intervenir ; les dégâts couverts par une assurance s'élèvent à 2.000 francs environ.

VOL DE NUIT

Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans le magasin de M. Colin, entrepreneur, situé au quai de Gand, et y ont dérobé divers outils appartenant à deux ouvriers maçons, employés par M. Colin.

La police a ouvert une enquête.

VOL DE NUMERAIRE

M. Edmond Vankersbilcke, débitant de boissons, rue du Tilleul, 181, a déposé une plainte au bureau du Commissariat du 2e arrondissement, au sujet d'un vol d'une somme de cinq francs, dérobée dans son compteur à gaz, samedi après-midi, vers 2 heures.

L'auteur de ce vol est inconnu.

COUPS, OUTRAGES, REBELLION

Les agents de police Decornet, Kindt et Dhalluin ont mis samedi en état d'arrestation, Ferdinand Six, 34 ans, éboueur, demeurant rue des Filatures, cour Buysse, 3, pour coups, outrages, rébellion.

Ces agents avaient été requis par Henri Willoqueux, surveillant à l'ébouage qui se trouvait présent et auquel Six avait déjà porté des coups.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 28 février

Naissances. — Desfrennes Emile, rue Longues-Haies, cour Jénart, 2. — Fournier Louis, rue d'Italie, 62. — Rosez Arthur, rue de Rome, cour M. Rogier, 6. — Warnez Gustave, rue de Tournai, maison Masure, 5. — Delannoy Jeanne, rue du Tilleul, 384.

Publications de mariages. — Charles Leplat, 28 ans, comptable à La Madeleine et Jeanne Warlet, 21 ans, modiste, rue Descartes, 54. — Alfred Deweer, 36 ans, teinturier, rue des Longues-Haies, 50 et Julie Mortier, 22 ans, soigneuse, rue des Longues-Haies. — Jean Seynave, 29 ans, gazier, boulevard Gambetta, 95 et Marie Joly, 22 ans, sans profession, rue St-Jean, 17. — Désiré Meurisse, 26 ans, domestique, rue Béranger, 13 et Sophie Vanhesschen, 20 ans, rentreuse, rue Carpeaux, 65. — Eugène Tiberghien, 25 ans, mécanicien, boulevard de Strasbourg, maison Candelier, 8 et Aline Constant, 26 ans, dévideuse, rue des Longues-Haies, 305. — Amand Lemesre, 24 ans, soigneur, rue de la Planche-Trouée, 12 et Léonie Vancampen, 21 ans, bobineuse, rue de Lannoy, 33. — Kléber Cormain, 25 ans, peigneur, rue Blanchemaille, 56 et Zélia Seynaeve, 19 ans, doubleuse, rue Stéphenson, 28. — Jules Carrette, 26 ans, tisserand, quai de Calais, 1 et Elisa Vancomerbeke, 25 ans, bobineuse, rue Jean-Bart, 11. — Henri Peis, 26 ans, monteur de Jacquards à Tourcoing et Louise Fruleux, 24 ans, servante, rue des Fabricants, 58.

Décès. — Boissart Augustine, 57 ans, ménagère, rue Soubise, 84. — Bultereys Louis, 48 ans, coupeur, rue Racine, 4. — Groven Georges, 18 ans, apprêteur, Hôtel-Dieu. — Margo Emmanuel, 81 ans, sans profession, Hospice. — De Croone Laure 4 mois, rue d'Anzin, cour Gérard, 1.

TOURCOING

UN MINISTRE A TOURCOING

L'inauguration de l'Académie de dessin est fixée au dimanche 27 mars.

La cérémonie sera présidée par M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique.

Le programme de la fête comprendra en outre une visite à la ferme de la Bourgogne.

CHUTE DANS UN ESCALIER

Samedi soir, vers minuit M. Louis Wastine, 50 ans, cabaretier, rue Auber, 67, montait son escalier pour aller se coucher, quand il manqua une marche et s'abattit à la renverse.

Il se releva atteint de contusions heureusement peu graves au cou et à la jambe droite et docteur Julien a déclaré que l'accident n'aurait d'autres conséquences.

ACCIDENT DE ROULAGE

Hier matin, vers 9 heures 1/2, un marchand de lait, Louis Callens, rue du Blanc-Seau, 309, passait rue des Villas avec sa voiture, quand soudain à la suite d'un violent cahot, l'essieu d'une des roues se brisa.

Le cheval, effrayé, s'emporta et traîna jusqu'à la rue Molière, ce véhicule dépourvu d'une roue. Le conducteur parvint à cet endroit à le maîtriser.

Pas d'accident de personne.

AU THEATRE MUNICIPAL

Salle comble, hier au théâtre municipal pour la représentation des *Cloches de Corneville*.

Selon son habitude M. Tournis a admirablement chanté. M. Chancel s'est montré dans le rôle de Gaspard excellent chanteur et comédien accompli. Grand succès à Mlles Serally et Lanoux, elles ont rivalisé de talent et d'entrain.

Très bien aussi les chœurs et l'orchestre.

Mercredi prochain, 2 mars, soirée de gala, *Faust*, avec le concours des artistes, des chœurs et de l'orchestre du grand théâtre de Lille.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 28 février

Naissance. — Lepers Henri, rue du Bois, 2.

Décès. — Tonnel Joseph, 44 ans, employé, rue du Calvaire, 53. — Justin Florine, 57 ans, rue du Halot, 179. — Sansdraps François, 81 ans, rue des Poutrains, 178.

LILLE

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les « progressistes » et les radicaux. — Les « nationalistes » refusent l'alliance des libéraux. — Intéressants documents.

Nous avons fait récemment connaître la verte et dédaigneuse réponse des libéraux ou réactionnaires à la proposition d'alliance des progressistes ou mélinistes.

C'est par une fin de non-recevoir absolu que M. Florent Binauld a répondu aux offres de MM. Brackers-d'Hugo, Danchin et Gossart dont le but, — l'« Echo du Nord » le déclare aujourd'hui, — était de composer des listes attribuant douze sièges aux amis de la « Dépêche » et de la « Croix » et douze sièges aux radicaux.

On attendait, non sans quelque curiosité, la réponse de la Ligue Républicaine des cantons de Lille, que préside M. Debierre, à cette abracadabrante proposition.

Cette réponse nous arrive par le canal de l'« Echo du Nord », et nous nous empressons de la placer sous les yeux de nos lecteurs, laissant au surplus à ceux-ci le soin de l'apprécier. La voici :

LIGUE REPUBLICAINE DE LILLE

Lille, le 27 février 1904.

Monsieur le Président,

Notre Comité a examiné la proposition que vous nous avez faite au nom du « Comité républicain progressiste », par votre lettre du 16 février dernier.

Si nous voulons comme vous, en nous plaçant sur le terrain des affaires communales, que la mairie de Lille soit occupée par des gens sages et prudents, qui sachent garantir à la fois la prospérité de nos finances et les grands travaux de toute nature dont notre ville a si grand besoin ; si, comme vous, nous désirons que l'Hôtel-de-Ville soit la maison commune et non pas la maison d'un parti, nous ne pouvons cependant pas oublier que toute manifestation électorale est une manifestation politique et que nous avons le devoir — en ce qui nous concerne — de combattre pour ne laisser entrer à l'Hôtel-de-Ville que des républicains ; nos amis politiques n'accepteraient pas et ils ne comprendraient pas une autre tactique.

Nos écoles laïques doivent être encouragées et protégées, nos établissements d'assistance publique et de solidarité doivent être mieux dotés et mis à l'abri de l'ingérence et de l'omnipotence cléricales ; les principes républicains, le sort des ouvriers, le développement du commerce et de l'industrie doivent être défendus dans cette ville, en toutes circonstances, par sa municipalité. Voilà des considérations qui sont pour nous intangibles.

Dans l'état actuel des esprits et la situation des partis à Lille, nous croyons avec fermeté qu'une liste exclusivement républicaine, uniquement composée de républicains sans équivoque, aurait des plus grandes chances d'arriver en tête aux prochaines élections.

Ce serait le moyen de donner à notre ville une municipalité capable de la servir utilement et de la représenter dignement. Notre concours est acquis à tous ceux de nos concitoyens qui partagent cette opinion et qui voudront rechercher avec nous les voies et moyens pour la faire triompher au mois de mai.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour la Ligue Républicaine :

Le président, *Ch. Debierre.*
Le secrétaire, *Du Ilier.*

De ce document, il semble ressortir que M. Debierre et ses amis n'acceptent pas les présents de MM. Brackers-d'Hugo, Danchin et Gossart. Tel est l'avis de l'« Echo du Nord », d'ailleurs, et pour le moment, nous nous en contentons.

***

Quant aux « libéraux » qui avaient tendu la main aux nationalistes avant d'avoir refusé celle des « progressistes », il n'ont pas été plus heureux auprès des premiers que les seconds auprès d'eux.

Voici, en effet, la lettre de M. Doumer, en réponse aux propositions d'entente faites à la « Patrie Française », au nom des « libéraux » :

Lille, le 4 novembre 1903.

Messieurs,

En réponse à la lettre du 21 octobre 1903 que vous avez bien voulu m'écrire au nom du comité lillois de l'Association républicaine libérale, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le comité fédéral lillois de la Patrie française, dans sa séance du 3 novembre 1903, a décidé, par 37 voix contre 4 et 2 abstentions, qu'il n'y avait lieu pour lui à contracter aucune alliance en vue des élections municipales.

Il estime que la Patrie française, ligue d'union et de concorde, appelée à grouper tous les bons Français, doit planer au-dessus de tous les partis, et éviter de se compromettre par une alliance quelconque.

Elle marchera donc seule au premier tour.

Au second tour, elle s'inspirera des circonstances, des intérêts supérieurs de la ville de Lille, et des idées qui lui sont chères.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

DOUMER.

On remarquera que les négociations entre libéraux et nationalistes sont déjà vieilles de plus de quatre mois ; mais on peut affirmer — la publication par la « Dépêche-Nouvelliste » du document qui précède en est la preuve évidente, — que les nationalistes sont restés dans les mêmes dispositions qu'au mois de novembre.

Pour résumer la situation, les libéraux de la « Dépêche » et de la « Croix », les mélinistes de l'« Echo » et les radicaux de la « Ligue Républicaine » n'ont fait qu'échanger des propos qui ne dénotent pas la moindre communauté de vues.

Les uns et les autres demeurent sur leurs positions.

Quant aux socialistes, ils observent, — ce qui ne veut pas dire qu'ils soient indifférents aux menées de leurs adversaires et qui sont évidemment dirigées contre eux.

Nous en aurions fini avec cette revue de la politique locale, s'il ne nous semblait intéressant de retenir une appréciation confiée par M. Jules Dansette, à l'« Echo du Nord ».

Interrogé par notre confrère, sur le refus de ses amis les libéraux lillois de s'allier avec les progressistes et les radicaux contre les socialistes, le député clérical d'Armentières aurait nettement désavoué cette attitude, en désaccord, a-t-il déclaré, avec celle qu'il se propose d'observer à Armentières.

Diable ! si M. Dansette se met à manier les foudres de l'excommunication politique, les choses tourneront mal !

G. S.-E.

Nombreux remèdes, un seul bon

Nous voulons parler ici des remèdes employés contre l'anémie dont la plupart ont pour base quelque sel de fer. Le fer cependant, se trouve en quantité suffisante dans les aliments et, s'il n'en reste pas trace en notre sang, c'est que l'appareil digestif n'a plus la force de l'assimiler. L'Emulsion Scott, elle, améliore la nutrition générale, relève les forces vitales et rend ainsi le malade capable d'assimiler de nouveau les sels de fer qui lui sont indispensables. L'anémie ne tarde pas alors à céder la place à la santé. En voici encore un exemple :

Mlle DESCAMPS

Chapelle d'Armentières (Nord),

15 juillet 1903.

Messieurs : Ma fille a souffert pendant trois ans d'une grave anémie que je croyais rebelle à tout traitement, vu le peu d'effet produit par les préparations sans nombre qu'elle avait prises. Je suis revenu de cette opinion et me fais un plaisir de déclarer qu'il y a cependant un remède souverain contre l'anémie : ce remède, c'est l'Emulsion Scott. Ma fille, qui a maintenant 18 ans, en fit usage pendant quelque temps et ne tarda pas à en ressentir les bons effets ; elle est devenue grande et forte et, du fait de votre bon remède, ne s'est jamais ressentie de sa longue maladie.

DESCAMPS, route Nationale, près St-Hubert.

L'Emulsion Scott, reconnaissable à sa marque : le pêcheur portant sur l'épaule une grosse morue, est le remède souverain de toutes faiblesses. Exigez-la toujours et repoussez les émulsions soi-disant similaires qui, de qualité très inférieure, sont sans efficacité.

Echantillon franco contre envoi de 50 cent. en timbres-poste adressés à l'**Emulsion Scott** (Delouche et Cie), 356, rue St-Honoré, Paris.

Théâtres, Fêtes et Concerts

AU KURSAAL

LE BENEFICE DE M. SONNIER

La représentation de ce soir est donnée au bénéfice de M. Raoul Sonnier, le jeune et excellent chef d'orchestre.

Dès son arrivée au pupitre du Kursaal, M. Sonnier a très heureusement conduit au succès son orchestre composé d'éléments jeunes, mais pleins de bonne volonté et aussi de talent. Il nous a donné des exécutions très soignées et très heureuses des partitions qui ont défilé pendant cette trop courte saison. Et sans vouloir désobliger personne, nous pouvons bien dire que beaucoup de musiciens de notre connaissance auraient utilement pris quelques leçons à l'audition de l'orchestre du Kursaal. Ceux qui ont applaudi l'opérette « Les 28 jours de Clairette » au Kursaal et qui l'ont entendue ailleurs, nous comprendront.

M. Sonnier a été un excellent collaborateur pour M. Bourdette. Le public lui marquera, ce soir, toute sa sympathie en venant très nombreux. Le programme de la représentation est, d'ailleurs, très attrayant.

Au Grand-Théâtre

PETITES NOUVELLES

Notre excellent confrère théâtral, « La Scène », qui est le mieux et le plus exactement informé sur les choses du théâtre, nous apprend que M. Bourdette a eu, mardi dernier, une entrevue avec MM. les Membres de la Commission théâtrale. On s'est entretenu, dit « La Scène », de l'état de gâchis — le mot est d'un commissaire — dans lequel le nouveau directeur a trouvé le théâtre de la place Sébastopol.

Des engagements rédigés et contractés de la façon la plus extraordinaire, — des emplois sans titulaires et des emplois avec plusieurs titulaires, comme celui de la première chanteuse d'opérette, — les répertoires de certains artistes déjà épuisés, — la plupart des choristes ne connaissant rien du répertoire courant, — pas (ou si peu !...) de pièces à l'étude, — etc., etc..., et il en a des « et cœtera ! » : telle est la situation contre laquelle le nouveau directeur a eu à se débattre en entrant en fonctions.

M. Bourdette s'est non seulement occupé de la saison présente avec la Commission théâtrale, mais aussi de la saison prochaine. Il a fait connaître quelques-uns des engagements contractés par lui pour 1904-1905 et il a annoncé qu'il allait traiter pour la fin de cette saison avec une chanteuse légère : ce sera probablement Mme Valduriez, qui vient d'obtenir le plus éclatant succès au Royal de Gand.

« La Scène » signale ensuite les engagements suivants comme déjà conclus pour la saison 1904-1905 :

Mme Mikaëlly-Duperret, première chanteuse légère, et M. Mikaëlly, premier ténor ;

Mme Arméliny-Moreau, première dugazon ;

Mme Berty, première chanteuse d'opérette ;

M. Caillol, première basse ;

M. Geoffray, 2e ténor d'opéra, 1er ténor d'opérette ;

M. Chancel, grand premier comique d'opérette, basse-bouffe ; Mme Chancel, soubrette-coquette, très applaudis au Kursaal, entrent au Grand-Théâtre.

Sont probables les rentrées de Mme Dasvéda et de M. Fertinel.

NOUVEAU THEATRE-KURSAAL

(Direction A. Bourdette)

LUNDI 29 FEVRIER. — Au bénéfice de M. Raoul Sonnier, 1er chef d'orchestre :

Musotte, comédie en 3 actes, de MM. de Maupassant et Normand.

Les Cloches de Corneville, opéra-comique en 3 actes, musique de R. Planquette.

Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. précises.

GRAND-THEATRE MUNICIPAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

LUNDI 29 FEVRIER. — **Ruy-Blas,** drame ; **Le Grand Mogol,** opérette.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

LE VIEUX-BEAU. — L'âge est pourtant passé de faire des bêtises, chez Augustin Drolet, comptable, qui se raccroche désespérément à ses cinquante-cinq printemps pour jouir de la vie et... de l'argent des autres.

Drolet, qui n'est pas le premier venu au point de vue capacités professionnelles et aussi à celui de l'élégance, avait déjà à son actif une condamnation à 6 mois de prison pour laquelle il avait profité de la loi de 1891 sur le sursis, peine encourue alors qu'étant caissier dans une grande maison de commerce, il avait « mangé la grenouille ».

Une nouvelle situation, très avantageuse, s'offrit à lui sous la forme d'un emploi rémunérateur de caissier au « Casino des Familles », à Lille. La profession pour le « high-life » entraîna le Drolet à commettre une grave indélicatesse, pas plus tard que dimanche soir : la caisse faite, il se trouva en présence d'une somme de 2.600 fr. qu'il eut tôt fait d'empocher.

Ce fut alors une « bombe » échevelée, qui dura trois jours et trois nuits, jusqu'au moment où la police dénicha l'infidèle caissier chez « ces dames » de la rue de l'A B C, où il menait grand tapage parce qu'il ne pouvait obtenir qu'une des pensionnaires, sur laquelle il avait jeté son dévolu, l'accompagnât à Bruxelles.

Drolet était encore nanti de... 600 fr. Une noce coûtant 2.000 fr. en trois jours, ce n'était pas déjà si mal, c'était même très fort... Le tribunal en a jugé ainsi, en infligeant à Augustin Drolet, — un monsieur splendide et pas gêné du tout devant les juges — une peine de 10 mois de prison pour abus de confiance.

Voilà donc Drolet obligé de payer par un emprisonnement de 10 mois plus 6 mois, une misérable « bombe » de trois jours. Oh ! la justice !

AMOUR MALHEUREUX. — Gaston Leclercq, 17 ans, garçon boucher à Tourcoing, aimait passionnément (?) une jeune fille de son âge, dont les parents sont cabaretiers, et cet amour juvénil était partagé... Il n'y a plus d'enfants !

Les ascendants de la jeune fille avaient d'abord fermé les yeux sur ce qu'ils considéraient comme un innocent enfantillage. Pourtant, le père s'avisa un beau jour de concevoir des soupçons, et, sans autre formalité, il invita le jeune Leclercq à cesser ses visites : « Si tu reviens encore, je te tue ! », grogna-t-il.

C'était là une occasion de faire de l'héroïsme : Gaston ne la manqua pas, cela le posait aux yeux de sa belle, et il continua sa fréquentation. C'est ainsi que, l'autre soir, il arrivait au cabaret, muni d'un revolver chargé. Une scène de congédiement, que l'on devine, se produisit ; l'infortuné amoureux sortit son arme et en décharga plusieurs coups dans le plafond du cabaret, provoquant une émotion indescriptible !

Tout s'est terminé de la meilleure façon du monde : poursuivi en correctionnelle pour port d'arme prohibée et ivresse, Gaston Leclercq, dont l'attitude à l'audience, il faut le constater, n'était plus si belliqueuse, s'est entendu infliger 16 fr. d'amende avec sursis pour le délit de port d'arme, et 5 fr. d'amende pour la contravention d'ivresse.

Il a juré d'attendre quelques années encore pour faire valoir ses sentiments envers l'aimée...

LES VOLS A L'ETALAGE. — La rubrique ne chôme guère : voici aujourd'hui Marguerite Martinache, 23 ans, et sa voisine Jeanne Leclercq, 19 ans, étirageuse, dont notre journal a relaté l'arrestation ces jours-ci. Ces deux jaunes femms s'étaient fait une spécialité de dévaliser les éventaires des marchés et même des étalages de magasins, pour s'approprier quantité d'objets divers qu'une perquisition a fait découvrir chez elles, rue des Postes, à Lille.

Marguerite Martinache et Jeanne Leclercq s'entendent infliger chacune 15 jours de prison, la première, seule, avec le sursis de la loi Bérenger.

AFFAIRES DIVERSES. — Vingt-deux affaires au rôle de l'audience correctionnelle, qui était levée à 2 h. 45.

— Gustave Leclercq, charretier à Ronchin, 25 fr. d'amende pour avoir volontairement obstrué la circulation du tramway de la ligne de Roubaix.

— Dix jours par défaut à Jules Vandenbrouck, de Sailly-les-Lannoy, pour coups à M. Genys Devienne.

— Valère Goossens, 20 ans, tailleur à Wambrechies, 48 heures de prison avec sursis pour bris de clôture au cabaret Billet.

— Pour le même délit, 25 fr. d'amende avec sursis à Maurice Houzé, de Pérenchies ; et 16 fr. d'amende à Amand Keignaert, de Pérenchies également.

— Au cabaret Sauvage, rue des Etaques, 17, Edmond Devos, 26 ans, titulaire de 6 condamnations, s'est distingué récemment en voulant tuer tous les consommateurs, y compris les débitants. C'est ainsi que Mme Sauvage a reçu dans la poitrine deux formidables coups de pied qui lui ont occasionné une incapacité de travail d'une dizaine de jours. Devos, repentant, sollicite l'indulgence du tribunal, qui le condamne en 15 jours de prison.

— 25 fr. d'amende avec sursis à François Wagrenier, d'Illies, pour outrages.

— Adolphe Lefebvre, 19 ans, tisseur à Wattrelos, poursuivi pour coups, est acquitté après plaidoirie de Me Catelle.

— Pierre Grame, l'encombrant poivrot lillois, sorti de l'Hospice Général, où il avait été admis par faveur, s'est fait arrêter en flagrant délit d'ivresse : il accostait dans la rue les officiers, auxquels il demandait « s'ils n'allaient pas bientôt partir pour le Japon ! » 8 jours de prison.

— La fraude : 3 jours avec sursis et 500 francs, à Flore Tiberghien, de Roubaix ; — 24 jours et 500 fr. à Emile Hallard, 18 ans, rattacheur à Wattrelos, pour contrebande de café et allumettes.

— Quinze jours à Maurice Soille, 39 ans, marchand ambulant à Roubaix, pour tentative de vol de chaussures à l'étalage.

— Léopold Ringard, ramoneur, a vendu à son profit les outils que lui avait confié son patron, M. Derancourt, de Loos. 20 jours de prison.

— Louis Houplines, 20 ans, couvreur à Tourcoing, 8 jours avec sursis pour vol de plomb sur des toitures.

Mendiants : 8 jours à Auguste Tiberghien, et 3 jours à Alfred Moine, tous deux de Tourcoing.

BANYULS

APÉRITIF AU QUINQUINA

TRILLES

LE SEUL RECOMMANDE PAR MM. LES MEDECINS

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets, les principales Epiceries et chez tous les Entrepositaires

EXIGER L'ETIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

Contributions indirectes

MM. Dumont, commis principal à Warloy (Somme), est nommé receveur à Quesnoy-sur-Deûle ; Waast, commis principal à Hérin, passe à Warloy ; Deleval, commis de 1re classe, à Valenciennes (bureaux), est nommé en la même qualité à Lille ; Gimbre, commis à Vauxrot (Aisne), est nommé commis à Valenciennes (bureaux) ; Mahieu, commis à Cambrai, est nommé à Lille (bureaux) ; Fontaine, commis à Baches, est nommé commis à Cambrai ; Kint, à Lille ; Bauchard, à Roubaix ; Nantient, à Wambrechies ; Saint-Marc, à Thumeries ; Blériot, à Courrières, sont élevés sur place à la première classe de leur grade.

IL FAUT Y VOIR CLAIR

Y voir clair est une des nécessités de la vie. Le moindre trouble de vue devient une incommodité insupportable.

Que tous ceux donc qui, pour une cause quelconque souffrent d'un trouble de la vue n'hésitent pas un seul instant pour aller visiter **M. BROUILLARD,** le célèbre opticien, visible dans son cabinet, à l'**Hôtel Ferraille,** à Roubaix.

A l'aide d'un instrument d'une précision absolue, **M. BROUILLARD** est certain de donner à tous ceux qui iront le consulter le numéro des verres qui conviennent aux vues les plus compromises. Grâce à lui, tous ceux qui sont affligés d'une mauvaise vue pourront retrouver leurs yeux de 15 ans.

Visible jusqu'au **29 février, au soir.**

le dernier des Coffignac avait emporté son secret dans la tombe.

Ce secret, l'aubergiste actuel l'avait découvert, — bien par hasard, — comme on va voir.

L'auberge avait, comme nous l'avons dit, un merveilleux escalier. Il était à double révolution, comme celui du château de Chambord, était en pierre massive et avait une belle rampe en fer forgé. Les marches avaient un pied et demi de haut, trois de large et cinq de long. Au premier repos, on en voyait une qui était encore un peu plus haute que les autres. En otre, elle était plus large. Mais personne n'avait jamais songé à s'inquiéter de cette disproportion et à en chercher le motif.

Quand maître Simon acheta le vieux castel pour en faire une auberge, il fut frappé de cette incorrection de l'escalier. Simon était un homme curieux ; il aimait à se rendre compte de toute chose. Un soir qu'il était tout seul, il s'arma d'n marteau et se mit à cogner la marche de pierre en tous sens. Elle rendit un son bizarre.

« On dirait qu'elle est creuse ! pensa Simon. » — Et il continua ses investigations. Tout à coup le marteau rencontra un corps plus dur encore que la pierre. Simon entendit un bruit métallique. En même temps, il aperçut comme la tête d'un clou de cuivre, dans un coin de la marche, auprès de la rampe. Il donna dessus un coup de marteau. Et soudain il se trouva jeté brusquement en arrière et dégringola une partie de l'escalier. Quand Simon, un peu meurtri, se releva, il eut l'explication de ce phénomène. La marche s'était soulevée comme le couvercle d'une huche à pain. Le bouton de cuivre, recouvert d'une peinture grise dont la couleur se confondait avec le ton grisâtre de la pierre, avait retrouvé son brillant sous le coup de marteau. Le bouton heurté vigoureusement avait fait mouvoir un ressort. La marche était creuse. Ou plutôt elle laissait apercevoir une cavité dans laquelle un autre escalier prenait naissance. Celui-là était tout petit et n'avait que six marches. Mais les six marches s'enfonçaient dans le mur. Or, à l'auberge des *Trois-Lapins*, les murs, on le sait, étaient d'une épaisseur prodigieuse.

Simon descendit au rez-de-chaussée, s'arma d'un flambeau, remonta et mit le pied sur l'escalier mystérieux. A la sixième marche, il se trouva au seuil d'une espèce de chambre longue et étroite, assez haute de plafond. Un mobilier vermoulu la garnissait. Le mobilier qui avait servi sans doute au sire de Coffignac pendant sa captivité volontaire. La chambre n'avait pas de fenêtre, et il y régnait une forte odeur de moisi.

« Comment diable respirait-on ici ? » se demanda Simon. Et il se mit à chercher. Tout à coup il remarqua une sorte de planche appliquée sur le mur et munie d'un bouton. Il tira le bouton, et la planche, courant dans une rainure, laissa passer une bouffée d'air. Simon posa sa lampe à terre et s'approcha plus encore. Il vit alors un rayon de clarté blafarde qui descendait de haut en bas par un petit trou. Et, à force de regarder, il se convainquit que le trou percé dans le mur et recouvert par la planchette était percé dans une des gargouilles destinées à conduire les eaux pluviales du toit.

Ce système pour avoir du jour et de la lumière, était, on le voit, assez ingénieux, car il ne laissait aucune trace d'ouverture sur la façade de la maison. Simon remit la planche en place, reprit son flambeau et quitta la chambre secrète. Puis il referma la fameuse marche du grand escalier en pesant de nouveau sur le bouton de cuivre. Et quand tout cela fut fait, Simon qui se trouvait seul, se tint le raisonnement suivant, qui n'était pas, comme on va le voir, dépourvu de sagesse :

« Il est évident que ceux qui m'ont vendu cette mesure pour en faire une auberge ne connaissaient point l'existence de la cachette que je viens de découvrir. — Mais il est évident, aussi, qu'en d'autres temps cette cachette a été bonne à quelque chose. — Or ce qui a servi déjà peut servir encore : — Je suis un honnête homme ; mais un homme qui tient auberge ne sait pas s'il ne sera jamais compromis. Or, il peut se faire que j'aie besoin de me cacher ou de cacher quelqu'un des miens. Par conséquent, je ne soufflerai mot à personne de ma découverte. »

Or, Simon s'était tenu parole pendant près de six ans. Sa femme, son fils et sa fille ne savaient rien. Sa femme mourut, son fils s'engagea dans le régiment des gardes-françaises en garnison à Bordeaux. Sa fille se maria. Simon demeura seul avec ses servantes, à l'auberge des *Trois-Lapins*. Et les servantes, non plus que le garçon d'écurie, ne connurent la fameuse chambre secrète.

Cependant, un soir, une jeune femme arriva chez Simon. C'était Sarah, la belle juive, la fiancée du comte Philippe de Blossac. Elle fuyait la colère de la marquise de Beauséjour, qui exigeait qu'elle reprît la route d'Allemagne. Sarah était accompagnée de son oncle. Elle ne s'était arrêtée à l'auberge des *Trois-Lapins* que pour s'y reposer quelques heures ; elle comptait repartir le lendemain au point du jour.

Simon s'aperçut de la tristesse de Samuel ; il vit la jeune fille pleurer. Samuel lui confia leur situation. Sarah lui dit que si le comte Philippe était de retour à Bordeaux, elle ne partirait pas. Simon vit une bien belle occasion d'utiliser sa fameuse cachette. Sarah y passa huit jours, tandis que son oncle retournait à Bordeaux. Puis, au bout de ce temps, elle rejoignit Philippe à Poitiers. On sait le reste.

Or, à trois ans de distance, Sarah revenait demander à Simon cette mystérieuse hospitalité qu'il lui avait déjà offerte une fois. Et Sarah venait de s'introduire dans l'auberge avec Raoul et ses deux compagnons. Simon leur dit, quand il eut refermé la porte :

— Ne faisons pas de bruit, messieurs.

— Vous nous aviez dit que vous n'aviez personne qu'un Basque.

—Lequel est couché tout en haut et ronfle comme une toupie, j'en suis bien sûr, répondit Simon, mais mes deux servantes ont le sommeil plus léger.

— Ah !

— Et je ne veux pas qu'elles soupçonnent la cachette.

— Vous avez raison, dit Galaor.

Simon ouvrit, dans la cuisine, le bahut aux provisions. Puis il prit un panier de vin.

—Vous pensez bien, dit-il, que lorsque je vous aurai enfermés dans la cachette, je ne pourrai plus vous voir que la nuit prochaine. Il faut donc que vous ayez à boire et à manger toute la journée de demain.

— Hôtelier, mon ami, dit Galaor, vous parlez d'or. — Et il se chargea du panier de vin.

Raoul portait un jambon. L'Agenais s'était emparé d'un pain énorme. Simon portait le reste des victuailles. Il monta l'escalier le premier, fit jouer le ressort de cuivre, et la marche s'ouvrit. Alors les fugitifs entrèrent un à un dans la cachette.

— Nous serons à l'aise ici, dit Raoul ; mais par où aurons-nous de l'air ?

Simon fit jouer la planchette.

— Ah ! fort bien ! dit Raoul.

— Vous aurez même du jour par en haut.

— Mais nous ne verrons rien de ce qui se passe au dehors !

—Vous ne verrez rien, mais vous entendrez. La gargouille donne sur la route, qui est très sonore. Du reste, ne bougez p